

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2023

DELIBERATION N°01

PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

L'ASSEMBLEE GENERALE,

Vu l'arrêté n° 337 du 30 juin 1880 établissant une Chambre de commerce à Papeete ;
Vu l'arrêté n° 1257 CM du 4 septembre 2000 modifié portant organisation de la Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers ;

ADOpte :

Article 1 :

Le résultat de l'exercice 2022 s'élevant à **208 058 509 XPF** est affecté comme suit :

Report à nouveau	1 348 236 029 XPF
Résultat de l'exercice	208 058 509 XPF

Report à nouveau à affecter :	1 556 294 538 XPF
--------------------------------------	--------------------------

Affectation :

Report à nouveau	1 556 294 538 XPF
------------------	-------------------

Total affecté	1 556 294 538 XPF
----------------------	--------------------------

Article 2 :

Le Président, la Trésorière et le Directeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane CHIN LOY



Le Secrétaire,



Andy TANGUE